

12/06/2018 : Alain Cadec veut intégrer la pêche récréative dans les plans de gestion pluriannuels – Alain Cadec (LR, PPE, Fr)

Le Parlement européen a adopté, à une large majorité, ce mardi un rapport sur l'état des lieux de la pêche récréative dans l'Union européenne.

« Le secteur de la pêche récréative a des retombées socio-économiques considérables. Ce sont des milliers d'emplois aussi bien dans le secteur touristique que dans la vente du matériel de pêche, par exemple. C'est donc un secteur qu'il ne faut pas prendre à la légère et qui mérite sa place dans la législation européenne. » a souligné Alain Cadec, Président de la commission de la pêche au Parlement européen.

« J'ai demandé à plusieurs reprises que la pêche récréative soit incluse dans les plans de gestion pluriannuels. Nous ne pouvons pas continuer chaque année à prendre des mesures d'urgence. Nous devons mettre en place des mesures de gestion programmées. Pour cela nous avons besoin de données fiables sur l'impact réel de la pêche récréative sur les stocks. J'ai à cet effet proposé un projet pilote pour la mise en place d'un carnet mensuel de capture pour la pêche du bar qui a été adopté par le Parlement européen. » a rappelé Alain Cadec.

« Je suis par ailleurs rapporteur pour le Parlement européen sur le plan de gestion pluriannuel pour la Manche et l'Atlantique. Dans ce bassin, le bar est une espèce très populaire auprès des pêcheurs récréatifs. Pour l'instant, il y a une interdiction de la pêche du bar en Manche et en Bretagne Nord et la possibilité de pêcher trois bars par jour au Sud du 48ème parallèle, en Bretagne Sud et dans le Golfe de Gascogne. Cette mesure est incohérente ! Je vais m'attacher à remédier à cette situation inéquitable dans le plan de gestion pour la Manche et l'Atlantique. » a conclu Alain Cadec.